

REGLEMENT DE LA PROMO « +242 raisons de sourire »

Article 1 : Objet

Afin de lancer cette nouvelle année pleine de défis dans une ambiance festive, le réseau charismatique 5G vous propose une mega promo dénommée « +242 raisons de sourire » qui se déroulera du 10/01/2025 au 31/03/2025.

La mega promo permettra à tous nos abonnés de gagner par tirage au sort plusieurs types de lots, à savoir : des générateurs, des motos, des téléviseurs 32 pouces, des cuisinières à gaz, des congélateurs, des bons d'achat et du cash par MoMo.

Article 2 : Inscription, déroulement et lots à gagner

Volet 2.1 : +242 raisons de sourire en activant un forfait Ndeko appel

2.1.1 : Inscription

Pour participer à la promo et au tirage hebdomadaire du volet forfait Ndeko appel, l'abonné doit s'inscrire en tapant *154*0*1#.

2.1.2 : Comment gagner ?

Après inscription, l'abonné se verra attribuer un objectif de consommation hebdomadaire. Pour participer au tirage au sort de la semaine, l'abonné doit atteindre cet objectif. Tous les paiements seront effectués par MoMo à partir d'un compte MTN Congo.

2.1.3: Quels sont les lots à gagner dans ce volet ?

Gros lots	Bons d'achat
Lots intermédiaires	Cash par MoMo

Volet 2.2 : +242 raisons de sourire avec la Box Ndako, le mini routeur Mifi et le smartphone G56

2.2.1 : Comment participer ?

Le réseau charismatique a exceptionnellement revu à la baisse les prix des box et des smartphones pour le plus grand plaisir de ses abonnés. Ainsi, pour participer et gagner l'un des gros lots de la promo +242 raisons de sourire l'abonné doit acheter un ou plusieurs des appareils ci-dessous :

- Achetez une Box Ndako
- Achetez un mini routeur Mifi
- Achetez un smartphone G56
- Achetez un Pack Duo, constitué d'un smartphone G56 et d'une box Ndako.

2.2.2: Quels sont les lots à gagner dans ce volet ?

Gros lots	Groupe électrogène de 5-6KVA
Lots intermédiaires	Moto Cuisinière à gaz Smart TV 32'' Congélateur Bons d'achats

Tous les détails sur les prix dans le tableau ci-dessous :

Lot à gagner	Comment participer ?	Détails
Pour gagner un Groupe électrogène de 6KVA	Achetez un Pack Duo (Box Ndako + MTN G56)	Prix : 39900F + 280GB +50B
Pour gagner une moto	Achetez un téléphone MTN G56	Prix : 37 500F + 50GB

Pour gagner une smart TV	Achetez un Mifi	Prix : 6 000F + 11GB
Pour gagner un congélateur	Achetez une Box NDAKO	Prix : 15 000F + 280GB
Pour gagner une cuisinière à gaz	Achetez un Mifi	Prix : 6 000F
Pour gagner du cash.	<ol style="list-style-type: none"> 1. S'inscrire à la promo. 2. Activer les forfaits Ndeko appels et atteindre ses objectifs de la semaine. 	Inscription à *154*0*1# Activation du forfait Ndeko appels à *154*4#
Pour gagner un bon d'achat	Effectuez l'une des actions listées ci-dessus.	NA

Article 3 : Durée et tirage au sort

La mega promo +242 raisons de sourire se déroulera du 10/01/2025 au 31/03/2025. En cas de prolongement, un avenant complétant le présent règlement sera communiqué.

Pour les lots intermédiaires, un tirage au sort aura lieu chaque semaine. Le tirage au sort des gros lots aura lieu chaque deux semaines.

Article 4 : Conditions de participations

4.1 : Toutes les personnes résidant sur le territoire national sont éligibles à la promotion +242 sourires une fois que toutes les conditions sont remplies.

Article 5 : Exclusion du jeu

Sont exclus de la compétition, tous les agents de MTN CONGO, ainsi que leurs proches (épouses/époux, enfants et toutes personnes vivant sous leur toit), les partenaires, les agents mis à disposition ainsi que les distributeurs agréés tout comme leurs proches.

Article 6 : Délai et retrait des prix

- Le cash gagné sera envoyé par MoMo sur le numéro gagnant après chaque tirage au sort, un SMS de confirmation sera envoyé aux gagnants.
- Pour tous les autres lots, les abonnés viendront les retirer à notre agence principale de Brazzaville. Les abonnés situés dans d'autres villes pourront demander leur retrait par procuration.

Article 7 : Dispositions particulières

7.1 En s'inscrivant à la mega promo +242 raisons de sourire ou en acceptant un des lots, les gagnants consentent à l'utilisation de leurs prénoms, noms, villes de résidence, images sur tout matériel relatif à la promo produit par MTN CONGO. Une telle utilisation n'octroie en aucun cas une quelconque indemnité aux gagnants.

7.2 Un abonné qui a remporté un prix intermédiaire peut encore remporter un gros lot. Il n'est cependant pas possible de remporter un gros lot puis un lot intermédiaire.

Article 8 : Responsabilités de MTN CONGO

8.1 En participant à la promo, les abonnés acceptent d'office que les données personnelles qu'ils fournissent soient traitées par MTN CONGO aux fins de l'organisation de ladite promo et aussi dans le but de faire connaître le concours et MTN CONGO. Faisant partie prenante du concours, les gagnants expriment par-là, leur consentement à l'utilisation de ces données dans les cas ici définis.

8.2 Dans le cadre de cette promo la responsabilité de la société MTN CONGO est strictement limitée à la remise des lots.

Article 9 : Protection des données personnelles

9.1 Conformément aux lois et règlements locaux en vigueur, MTN CONGO respecte la vie privée des participants à la promo +242 raisons de sourire, par laquelle, il s'engage à l'utilisation de la technologie de manière transparente et dans

le strict respect de l'homme, la liberté et les garanties des citoyens et la réserve de l'intimité de leur vie privée et familiale. Les données personnelles collectées dans le cadre de cette promo seront traitées comme privées et confidentielles. Elles ne doivent pas être divulguées à d'autres personnes ou organisations, sauf en cas de dispositions légales contraires ou lorsqu'elles sont autorisées par les participants eux-mêmes.

9.2 Ce règlement est valable pendant la PÉRIODE DE LA PROMO, jusqu'à sa modification ou son annulation par MTN CONGO.

9.3 MTN décline toute responsabilité dans le cadre d'une utilisation frauduleuse de son concours par des tiers personnes (arnaqueurs) et invite chaque Client à la vigilance et à se rapprocher du service Client MTN en cas de doute. Il ne sera demandé à aucun de payer une quelconque somme d'argent pour gagner un lot.

Fait à Brazzaville, le 10 janvier 2025

Directeur adjoint Marketing

Morel OUNZOU.



Morel OUNZOU

Règlement de jeu PROMO 242 raisons

Rapport d'audit final

2025-01-13

Créé le :	2025-01-11
De :	Alix Bilissor (alix.bilissor@mtn.com)
État :	Signé
ID de transaction :	CBJCHBCAABAA0oxl-lpEFDknI0_9TwsACPEkZMHk12Zs

Historique de "Règlement de jeu PROMO 242 raisons"

-  Document créé par Alix Bilissor (alix.bilissor@mtn.com)
2025-01-11 - 13:10:19 GMT
-  Document envoyé par e-mail à Morel Cornnery OUNZOU MBOUiLOU (Morel.OUNZOU@mtn.com) pour signature
2025-01-11 - 13:10:50 GMT
-  Document signé électroniquement par Morel Cornnery OUNZOU MBOUiLOU (Morel.OUNZOU@mtn.com)
Date de signature : 2025-01-13 - 14:40:23 GMT - Source de l'heure : serveur
-  Accord terminé
2025-01-13 - 14:40:23 GMT